

DEC162703DR12

Décision portant nomination de M. Pascal SALIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7288 intitulée Institut de Biologie du développement de Marseille.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 nommant M. André LE BIVIC, directeur de l'UMR7288;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur « laboratoires, usines, sites de gestion des déchets » option « *sources radioactives non scellées* » délivré à M. Pascal SALIN le 09 septembre 2016 par RadioProtection Compétences et Services ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire 15 décembre 2016

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Pascal SALIN, DR2, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09 septembre 2016.

Article 2 : Missions¹

M. Pascal SALIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Pascal SALIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 19/01/2017

Le directeur d'unité
M. André LE BIVIC

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND